

SYNTHESE DES FORMATIONS 2024



(Réalisées uniquement par la CGSS Martinique hors partenaires habilités et conventionnés)

	Intitulé de la formation	Public concerné	Objectifs	Durée	Lien d'accès	
	Fondamentaux en Santé Sécurité au Travail					
1	Obtenir des compétences de base en prévention	Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels et toute personne devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations du réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS.	Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.	2 jours soit 14 heures	Cliquez ici	
2	Évaluer les risques professionnels	Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).	Mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP).	3 jours soit 21 heures	Cliquez ici	
3	Présider les Instances Représentatives du Personnel - Comité Social et Économique (CSE) - Prérogatives en Santé Sécurité et Conditions de Travail	Chef d'entreprise, Président ou futur Président des Instances Représentatives du Personnel (IRP)	 Animer les instances représentatives du personnel (CSE/CSSCT) dans le champ de la prévention des risques professionnels Connaitre les bases réglementaires et juridiques de la prévention en santé et sécurité au travail 	1 jour soit 7 heures	Cliquez ici	
4	Analyser un accident de travail	Encadrement de proximité, membres des CSE/CSSCT, acteurs ou relais identifiés prévention en entreprise.	 Comprendre la pluricausalité des accidents du travail Savoir proposer des actions correctives et préventives. 	2 jours soit 14 heures	Cliquez ici	
5	Développer des actions en santé, sécurité et conditions de travail au sein du Comité Social et Économique	Membre du CSE, Responsables Ressources Humaines, personnes désignées compétentes en prévention.	- Développer ses compétences pour agir dans le champ de la prévention des risques professionnels au sein du CSE	2.5 jours soit 18 heures	Cliquez ici	

	Fondamentaux en Santé Sécurité au Travail						
6	Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail	Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1) du Code du Travail.)	 Elaborer et la mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels Contribuer à la mise à jour des documents obligatoires en santé et sécurité au travail 	3 jours soit 21 heures	<u>Cliquez ici</u>		
7	Mettre en œuvre une démarche de prévention de l'usure professionnelle de la Désinsertion Professionnelle- (PDP)	Responsable d'entreprise, Responsable des Ressources Humaines, Manager, Membre des CSE/CSSCT	 Connaître les facteurs de pénibilité susceptibles de générer l'usure professionnelle de tous les salariés. Mettre en place les plans d'actions visant à maintenir l'employabilité des 	2 jours soit 14 heures	<u>Cliquez ici</u>		
8	Formation des Dirigeants en SST	Chef d'entreprise ou d'établissement	- Accompagner les dirigeants dans leur mission de pilotage de la prévention des risques professionnels.	2 jours soit 14 heures	Cliquez ici		
		Troubles Musculo-Squele	ttiques (TMS)				
9	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo- squelettiques (TMS)	Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire.	- Définir, initier et piloter un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».	1 jour soit 7 heures	Cliquez ici		
10	S'approprier les outils de repérage et d'analyse dans le cadre de la démarche de prévention TMS pros	Toute personne (manager, fonctionnel sécurité) appelée dans son entreprise à participer à la mise en œuvre d'un projet de prévention des TMS.	 Repérer et hiérarchiser les situations de travail à risques de TMS Proposer un plan d'actions et assurer le suivi de la démarche au sein de l'établissement 	2.5 jours soit 18 heures	<u>Cliquez ici</u>		
	Risque CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique)						
11	Évaluer les risques liés à l'utilisation des produits chimiques et des CMR au sein des exploitations agricoles : outil Seirich	Toute personne en charge de la prévention du risque chimique au sein des exploitations agricoles (Dirigeants salariés désignés compétents en SST, préventeurs,)	 Contribuer à une démarche de prévention du risque Maîtriser le logiciel d'évaluation du risque chimique : SEIRICH. 	3 jours soit 21 heures	Cliquez ici		

	Risque CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique)						
12	Évaluer les risques liés à l'utilisation des produits chimiques et des CMR : Outils Seirich NIV 1	Toute personne en charge de la prévention du risque chimique (Dirigeants salariés désignés compétents en SST, préventeurs,)	 - Améliorer la capacité des stagiaires à détecter et à évaluer les risques liés à la mise en œuvre des Agents Chimiques Dangereux (ACD) et des CMR notamment. - Maîtriser le logiciel d'évaluation du risque chimique : SEIRICH Niveau 1. 	3 jours soit 21 heures	<u>Cliquez ici</u>		
13	Évaluer les risques liés à l'utilisation des produits chimiques et des CMR : Outils Seirich NIV 2 et 3	Toute personne en charge de la prévention du risque chimique (Dirigeants salariés désignés compétents en SST, préventeurs,)	- Comprendre et maîtriser les principales fonctionnalités de l'outil d'évaluation SEIRICH (Niveaux 1, 2 et 3) dans le cadre de la mise en place d'une démarche de prévention du risque chimique.	2 jours soit 14 heures	Cliquez ici		
14	Amiante : prévention et responsabilités des donneurs d'ordres	Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre et aux personnes	 Intégrer les obligations du Donneur d'Ordre vis-àvis du repérage de l'amiante; Définir le cadre juridique des travaux amiante sous sa Maitrise d'ouvrage; Situer son rôle du Donneur d'Ordre dans le déroulement des travaux et dans la gestion de la coactivité. 	1 jour soit 7 heures	Cliquez ici		
		Risques Psychosocia	ux (RPS)				
15	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	Toute personne participant à l'action de prévention des RPS au sein de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, animateurs sécurité)	 Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux. Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux. 	3 jours soit 20 heures	<u>Cliquez ici</u>		
16	S'engager dans une démarche de prévention des Incivilités et de la Violence Externe	Chef d'entreprise, Fonctionnels RH, , Membre des Instances Représentatives du Personnel, ou toute personne ayant à mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels liés aux incivilités et à la violence externe.	 Comprendre les facteurs de risques liés aux incivilités, aux agressions verbales et/ou physiques, auxquelles peuvent être exposés les salariés exerçant leur activité en contact direct avec le public. Mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche projet durable, la prévention des incivilités et de la violence externe. 	2 jours soit 14 heures	Cliquez ici		

	Risques Psychosociaux (RPS)						
17	Engager une démarche de prévention des relations humaines au travail (En situation normale et en situation de crise)	Chef d'entreprise, Responsable des Ressources Humaines ou proche collaborateur ayant délégation sur les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Membre des Instances Représentatives du Personnel.	- Comprendre les facteurs ayant un impact sur les relations humaines au travail - Mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche d'amélioration la prévention des risques professionnels liés aux relations humaines au travail.	2 jours soit 14 heures	<u>Cliquez ici</u>		
	Travail temporaire : Entreprise Utilisatrice - Entreprise Intervenante						
18	Prévenir les risques liés aux interventions des entreprises extérieures et à la sous-traitance	Toute personne ayant en charge l'encadrement des opérations d'entretien, de maintenance, de chargement et déchargement, réalisées par des sous-traitants intervenant dans l'entreprise.	 Connaître la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures. Analyser les risques liés à la co-activité ou aux interventions des entreprises extérieures afin de mieux gérer la coordination des travaux. 	1.5 jours soit 11 heures	Cliquez ici		
	Travail temporaire : Intérim						
19	Prévenir les risques professionnels dans l'intérim	Chef d'entreprise ou salariés permanents des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) Entreprises Utilisatrices (EU) ayant recours aux personnels intérimaires.	 Sensibiliser les salariés permanents des entreprises de travail temporaire à la prévention des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés intérimaires. Sensibiliser les entreprises utilisatrices à l'accueil de l'intérimaire, et anticiper au mieux le recours au travail temporaire. 	2 jours soit 14 heures	Cliquez ici		
	Hôtellerie et restauration collective et traditionnelle						
20	Évaluer et prévenir les risques professionnels dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration	Personnel d'encadrement (Chef d'entreprise ou son délégataire, animateur en prévention, Fonctionnels RH, etc.) Membres de CSE	 Connaître les principaux risques professionnels rencontrés en Hôtellerie-Restauration. Initier une démarche de management de la S&ST dans l'entreprise 	2 jours soit 14 heures	Cliquez ici		